

**APPEL A PROJETS  
POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME VILLE-VIE-VACANCES**

**MODALITÉS DE DEPÔT**

**ANNÉE 2025**

Madame, Monsieur,

Les appels à projets "Politique de la Ville" et "Ville-Vie-Vacances » sont regroupés dans un calendrier unique.

Selon le financement que vous sollicitez pour un même projet, la procédure de dépôt des dossiers s'effectue de manière distincte sur les sites internet de l'État et de la Ville de Paris.

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention – auprès de l'Etat comme de la Ville de Paris - doit être effectué au plus tard le :

**Mercredi 23 octobre 2024**

Les équipes de développement local, les maisons des associations ainsi que les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous donner tout renseignement utile à propos de la procédure et vous accompagner tout au long du dépôt de votre dossier.

Pour vous aider, des réunions d'information seront organisées dans chaque Mairie d'arrondissement et des ateliers seront mis en place sur TEAMS afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

## Modalités de dépôt de vos demandes de subvention

	Outil dématérialisé correspondant	
Dispositif concerné	Etape 1 : ETAT	Etape 2 : VILLE
Politique de la ville	DAUPHIN <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</a>	PARIS.ASSO <a href="https://parisasso.paris.fr">https://parisasso.paris.fr</a>
VVV		PARIS.ASSO : <a href="https://parisasso.paris.fr">https://parisasso.paris.fr</a>

*Si une structure associative propose une action et sollicite des financements à la fois de l'État et de la Ville de Paris, il convient de déposer son dossier complet en premier lieu sur le site extranet DAUPHIN, de l'ANCT. Ce premier dépôt permettra de générer un dossier CERFA qu'il faudra joindre à votre demande sur l'outil PARIS.ASSO.*

### 1 – Dépôt des demandes de soutien financier à l'Etat

Il convient de déposer les dossiers sur le portail [DAUPHIN](#) de l'ANCT.

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement Proservia au 09 70 81 86 94 ou [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)**

### 2 – Dépôt des demandes de soutien financier à la Ville

Pour les projets « Politique de la Ville » et/ou « VVV », il convient de déposer les dossiers sur le site de la Ville : <https://parisasso.paris.fr>

**Le guide PARIS.ASSO de dépôt d'une demande de subvention est en cour de modification, il vous sera envoyé ultérieurement.**

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter l'assistance via ce [Formulaire](#) , les maisons des associations.**